



# Questions et réponses sur le processus d'élection du Pape

## 1. Qui gouverne l'Église entre le décès d'un pape et l'élection d'un autre (l'*Interregnum*) ?

Lorsqu'un pape décède, un cardinal (actuellement le Cardinal Kevin Farrell), appelé camerlingue (ou chambellan), gère l'administration et les finances du Saint-Siège pendant que le siège de Saint-Pierre est vacant (« *sede vacante* »).

Le Collège des cardinaux, sous la direction de son doyen (actuellement le Cardinal Giovanni Battista Re), assume la responsabilité du gouvernement de l'Église pendant cette période de vacance.

## 2. Qu'est-ce qu'un conclave ?

Un conclave est le processus par lequel un nouveau pape est élu.

## 3. Quand commencent les conclaves ?

Un conclave doit commencer entre 15 et 20 jours après que le siège de Saint-Pierre devient vacant (« *sede vacante* »). Le présent conclave débutera le 7 mai 2025.

## 4. Qui supervise un conclave ?

Le conclave est présidé par le doyen du Collège des cardinaux. Puisque le doyen et le vice-doyen actuels du Collège des cardinaux ont plus de 80 ans, ils ne font pas partie des électeurs et ne peuvent donc pas être présents ni présider le conclave. Le Cardinal Parolin, qui bénéficie de la préséance et de l'ancienneté parmi les cardinaux, présidera le conclave.

## 5. Qui participe au conclave ?

En avril 2025, le Collège des cardinaux comptait 252 cardinaux. Parmi eux, 135 sont éligibles pour voter lors d'un conclave visant à élire un nouveau pape. Le Saint-Siège

fournit des informations détaillées sur la composition du Collège des cardinaux dans son site web «[Dashboard College of Cardinals](#)».

Bien que le Saint-Père nomme les cardinaux à vie, depuis Paul VI, les cardinaux âgés de 80 ans ou plus au jour du décès du pape n'ont plus l'obligation de voter pour un nouveau pape.

## 6. Qui peut être élu pape ?

- Le titulaire doit être un catholique baptisé et de sexe masculin.
- Il est habituellement élu parmi le Collège des cardinaux, sans exclure les cardinaux âgés de 80 ans ou plus. Cependant, comme les cardinaux ne sont pas tenus d'être évêques, si la personne élue n'est pas évêque, elle devra être ordonnée à l'épiscopat avant d'être proclamée pape, puisque le rôle du pape est d'abord d'être évêque de Rome. C'est pourquoi il est élu par le Collège des cardinaux, qui, selon l'ancienne coutume, sont considérés comme membres titulaires ou honoraires du clergé de Rome.

## 7. Quelle est la structure d'un conclave et comment se déroule-t-il ?

### **Le processus<sup>1</sup> :**

- Le Collège des cardinaux dispose de quelques jours pour se réunir au Vatican avant le début du conclave. Il s'agit de la Congrégation générale des cardinaux.
- Le conclave commence par une messe votive pour l'élection du pape en la basilique Saint-Pierre.
- Après cette messe, les cardinaux électeurs se rassemblent dans la chapelle Pauline du Palais apostolique pour réciter des prières spéciales, invoquant le Saint-Esprit.
- Ils se rendent ensuite solennellement à la chapelle Sixtine où ils prêtent serment de secret et promettent de respecter les lois établies pour l'élection d'un nouveau pape. Pendant l'élection, toute violation de l'exigence de secret est passible d'excommunication (*latae sententiae*, c'est-à-dire *ipso facto*).
- Avant le début du vote, un prêtre spécialement choisi parmi les prêtres prononce une méditation. Ensuite, le maître des cérémonies liturgiques papales et le secrétaire du Collège des cardinaux, ainsi que toute autre personne apportant une aide sans avoir

---

1 Pape Benoît XVI, *Universi Dominici Gregis* (Rome, 22 février 2013), paragraphes 63 à 75.

droit de vote, reçoivent l'ordre de quitter la salle en prononçant les mots en latin : *Extra omnes* (« Dehors, tous »). Les portes de la chapelle Sixtine sont alors scellées. Ce geste est à l'origine du mot « conclave » ou « à clé ». Le maître des cérémonies liturgiques papales et le secrétaire du Collège des cardinaux sont des prêtres ou des évêques non cardinaux qui aident, entre les sessions, au processus d'élection du nouveau pape.

- Le vote a lieu par bulletin secret. Chaque cardinal électeur (du plus âgé au plus jeune) inscrit le nom d'un seul candidat sur un bulletin portant la mention « *Eligo in summum pontificem* » (« J'élis comme souverain pontife »), plie le bulletin, le dépose sur une assiette creuse (patène) sur l'autel et le glisse dans une urne. Trois cardinaux, appelés « *Infirmarii* », remettent des bulletins aux cardinaux qui ne peuvent être présents en raison d'une infirmité ou d'un handicap, s'il y en a qui séjournent à la Maison Sainte-Marthe.
- Trois scrutateurs, choisis parmi les cardinaux électeurs, comptent les bulletins, lisent chaque bulletin et enregistrent chaque vote. Trois autres cardinaux, appelés « réviseurs », vérifient l'exactitude du travail des scrutateurs. Après le dépouillement de chaque bulletin, celui-ci est percé et enfilé avec les autres pour être brûlé une fois le dépouillement enregistré.
- Le premier jour du conclave, il n'y aura qu'un seul vote. Le deuxième jour, quatre votes auront lieu, suivis de quatre autres le troisième jour, permettant au cardinal de réviser son vote dans l'espoir de parvenir à un consensus.
- Une majorité des deux tiers est requise pour élire un nouveau pape. Lorsque le décompte est insuffisant, les bulletins sont brûlés dans un poêle de paille humide pour produire une fumée noire, signifiant ainsi au monde qu'un nouveau pape n'a pas été élu.
- Le processus se poursuit avec une limite de quatre votes par jour jusqu'à ce qu'une majorité des deux tiers soit atteinte, comme suit : si, après trois jours de vote, aucun résultat n'est obtenu, le vote sera suspendu pendant une journée afin de permettre aux cardinaux électeurs de prier, de discuter et d'écouter une brève exhortation spirituelle offerte par le cardinal doyen de l'Ordre des diacres. Le vote reprend ensuite.
- Si, après sept tours de scrutin, aucune élection n'est obtenue, le vote sera interrompu pour permettre aux cardinaux électeurs de se recueillir en prière, de procéder à un

discernement et de recevoir une brève exhortation spirituelle du cardinal doyen de l'Ordre des prêtres. Le vote reprendra ensuite.

- Si, après sept tours de scrutin supplémentaires, aucune élection n'est obtenue, le vote sera interrompu pour permettre aux cardinaux électeurs de se recueillir en prière, de discuter et de recevoir une brève exhortation spirituelle du cardinal doyen de l'Ordre des évêques. Le vote reprendra ensuite.
- Si, après sept tours de scrutin supplémentaires, la majorité des deux tiers n'est pas atteinte, une journée sera consacrée à la prière, à la réflexion et au dialogue. Le vote reprendra ensuite uniquement sur les deux noms ayant recueilli le plus grand nombre de voix lors du scrutin précédent. À ce stade, les deux candidats éligibles au poste de pape ne sont pas autorisés à voter.
- *Habemus Papam!* (« Nous avons un Pape! ») : Une fois la majorité des deux tiers atteinte, le cardinal doyen, s'il est électeur, ou le cardinal qui est le premier dans l'ordre et l'ancienneté, au nom de tous les cardinaux électeurs, demande alors le consentement de l'élu : « Acceptez-vous votre élection canonique comme Souverain Pontife? » Si la réponse est « oui », il lui demande ensuite : « Par quel nom désirez-vous être appelé? » Si la personne élue est un évêque, elle est immédiatement reconnue comme pape et peut alors exercer le pouvoir plein et suprême sur l'Église universelle. Si la personne élue n'est pas un évêque, elle doit être ordonnée évêque avant d'être proclamée pape. Après avoir rendu hommage et obéissance au pape nouvellement élu, les cardinaux électeurs rendent un acte d'action de grâce à Dieu, après quoi le cardinal diacre le plus ancien se rend au balcon de la Basilique du Vatican, où il annonce en latin le nom du nouveau pape. Le pape apparaît ensuite au balcon, où il est salué par la foule, et donne la bénédiction apostolique *Urbi et Orbi* (« à la ville de Rome et au monde »).

Préparée par  
l'*Office for Evangelization and Catechesis*  
en collaboration avec le  
service des communications de la CECC

*Questions et réponses sur le processus d'élection du Pape* © Concacan Inc., 2025. Certains droits réservés.



Licence Creative Commons : Attribution – Utilisation non commerciale – Pas d'œuvre dérivée 4.0 International ([CC BY-NC-ND 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/)). Pour tout autre usage, communiquez avec [permissions@cecc.ca](mailto:permissions@cecc.ca).